



Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

20 avril 2017

Sécheresse en Valais : grand danger d'incendie

(IVS).- La sécheresse permanente depuis plusieurs semaines ainsi que les phénomènes périodiques de vent conduisent à une augmentation du danger d'incendie. Le danger d'incendie est grand, surtout dans les zones de basse altitude et avec exposition sud. Les cordons boisés le long des routes et chemins, les lisières de forêts, les haies ainsi que les herbes sèches peuvent s'enflammer rapidement en cas de beau temps. Selon les prévisions météorologiques pour les prochains jours, aucune précipitation notable n'est prévue.

Les incendies en forêt sont dangereux pour les hommes et les animaux, ils peuvent causer de graves dégâts à la nature et au paysage. Il convient de respecter les mesures préventives prévues par la loi sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels. De plus, la loi cantonale sur les forêts interdit toute activité pouvant causer un dégât de feu ou d'incendie en forêt.

Une grande prudence s'impose

On ne peut allumer de feu en forêt ou à proximité de ces dernières qu'aux endroits désignés à cet effet ou à d'autres emplacements manifestement sans danger (par exemple les places pour grillades et les campings). Dans tous les cas, chaque feu doit être surveillé et éteint avant d'être abandonné. Les services compétents rendent la population valaisanne attentive à cette problématique et rappellent que toute personne qui constate un incendie doit aussitôt prévenir la centrale d'alarme d'incendie par le numéro **118**.

Incinération de déchets interdite toute l'année

L'incinération en plein air de déchets, sarments, branchages, herbes ou broussailles reste toujours interdite, aussi bien par la législation fédérale que cantonale et indépendamment du danger d'incendie actuel. En cas d'augmentation du danger, le canton pourra décider une interdiction générale de feu. Les administrations communales sont responsables de l'exécution de ces mesures ou d'autres mesures plus restrictives sur leur territoire, conformément aux bases légales en vigueur.

Situation actuelle: www.vs.ch/fr/waldbrandgefahr

Personnes de contact :

Nicolas Moren, Chef du service de la sécurité civile et militaire

☎ 027 606 70 55 ou 079 220 30 45

Philipp Gerold, ingénieur forêt, Service des forêts et du paysage (SFP)

☎ 027 606 97 76 ou 079 413 36 56